

COMMUNE DE COX

REUNION CONSEIL MUNICIPAL Du 08 septembre 2017

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 07 juillet 2017

Le procès-verbal de la réunion du 07 juillet 2017 est approuvé à l'unanimité.

INFORMATION SUR LE SERVICE MUTUALISE DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Monsieur le Maire nous informe que les permis seront gérés par la DDT jusqu'au 31 décembre 2017.

A partir du 01 janvier 2018, ce seront les Communes qui vont instruire toutes les autorisations d'urbanisme, sauf les CUa.

Les CUa (certificat d'urbanisme de simple information) se feront directement en mairie.

Sur la Communauté de Communes, un service mutualisé des autorisations d'urbanisme existe. 30% des frais de fonctionnement du service sont pris en charge par la Communauté de Communes, 70 % sont à répartir entre les Communes Membres. Les frais ont été évalués à 93 000 € pour l'année 2016.

L'instruction des demandes est faite par des spécialistes du code de l'urbanisme, cela évitera notamment des problèmes éthiques dans les demandes d'autorisations.

En 2016 nous avons eu 1 permis de construire, 6 Déclarations au Préalable (DP) et 2 certificats d'urbanisme (CUb)

En 2017, nous avons eu jusqu'à présent : 5 permis de construire, 4 DP et 3 CUb.

Cependant, la Commune de Cox aura de moins en moins de demandes car elle n'a pas beaucoup de terrain constructible.

Les demandes les plus complexes sont suivies par Michel NUEVO (Juriste spécialiste en droit du sol). La Communauté de Commune utilise un logiciel : GEOGRAPHIX pour échanger et suivre les demandes. Chaque demande aura une réponse, il n'y aura plus de réponse « tacite ».

Une collecte des dossiers est mise en place pour que les dossiers soient acheminés à la Communauté de Communes.

De nombreuses communes ont témoigné en indiquant que ce service est déjà efficace.

Une convention doit être signée avec ce service. Ce sujet sera étudié à partir d'octobre pour une mise en place au 01 janvier 2018.

DEVIS POUR POSE D'UN GRILLAGE ENTRE LES CHEVRONS DE LA HALLE

Un filet a été fixé à la halle pour éviter aux pigeons de venir salir les sols et les poutres. Pour finaliser le projet, Monsieur le Maire propose de faire installer un grillage entre les chevrons. Le devis est de 1630 € HT.

Le Conseil Municipal valide le devis.

COLUMBARIUM

Monsieur le Maire a envoyé au Conseil Départemental le projet pour validation.

Compte-rendu réunion Conseil Municipal Commune de Cox

En attendant, la Mairie de Cox a reçu un nouveau devis de Granimond avec une proposition de columbarium de 10 cases incluant les plaques en marbre et un banc offert. Le devis proposé est de : 3429 € HT. Le Conseil Municipal valide ce dernier projet.

Monsieur le Maire va informer le fournisseur de la validation du devis. Le projet sera instruit dès que le Conseil Départemental aura accusé réception de la demande de subvention.

EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE POUR ALIMENTATION D'UN TERRAIN CHEMIN DU CAMIAS

Monsieur le Maire présente le projet au Conseil Municipal, il s'agissait de créer quatre lots sur une parcelle Chemin du Camias, ce qui impliquait une extension du réseau électrique. 3218 € devront être payés par la Commune de Cox.

Cette division parcellaire ayant été refusée par l'Architecte des Bâtiments de France, le propriétaire réfléchi sur la suite à donner à son dossier. Monsieur le Maire propose de mettre ce projet en stand-by pour éviter d'engager des frais.

Le Conseil Municipal valide la décision du Maire.

FIN DES TRAVAUX A L'EGLISE

La Société SOLEBAD a contacté la Mairie pour finaliser les travaux de l'Eglise. Cela fait 2 ans que les travaux ont été réalisés. Un constat va être fait et ils vont programmer la finition : carrelage, peinture, ... Le rendez-vous est fixé le mardi 19 septembre à 14h00.

Le montant retenu par l'assurance est de : 123 983 €. Le projet est de 114 592 €.

Monsieur le Maire propose de négocier avec l'entreprise de finir les travaux avant la fin de l'année 2017 pour percevoir le FCTVA et le solde de l'assurance en 2018.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette décision.

AVENANT AU GROUPEMENT DE COMMANDE RESTAURATION SCOLAIRE, PORTAGE DES REPAS A DOMICILE

Monsieur le Maire rappelle que jusqu'au 31 août 2017, le Syndicat Val de Save fournissait les repas aux cantines des écoles.

La restauration scolaire n'avait donc pas été intégrée dans la Convention de l'Entente.

A partir du 01 septembre 2017, la restauration scolaire va être ajoutée dans la Compétence de l'Entente au même titre que la gestion de la garderie et autres activités destinées aux enfants.

Ainsi la restauration scolaire sera donc gérée comme les activités scolaires et périscolaires ; c'est-à-dire avec une transmission du suivi de présence des enfants aux services proposés et une facturation en temps réel.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les repas scolaires seront facturés à 3,26 € jusqu'au 31 décembre 2017. A partir du 01 janvier 2018, le quotient familial sera pris en compte pour des prix de repas compris entre 3,20 € et 3,40 €. Ce projet sera mis au vote à la prochaine réunion de la Conférence de l'Entente.

ORGANISATION DU PORTAGE DES REPAS A DOMICILE

A Cox, Monsieur le Maire nous informe que nous avons une seule personne inscrite pour le week-end. A proximité de notre commune, il y a aussi du portage au Communal et à Caubiac.

Compte-rendu réunion Conseil Municipal Commune de Cox

Ce portage à domicile doit être géré sous une forme juridique et valable par l'ensemble des communes utilisatrices.

Sinon, sans cette forme juridique, chaque Commune devra s'équiper en personnel, véhicule, ... ; ce qui augmenterait également les frais pour un même service. La préfecture doit nous conseiller d'ici la semaine prochaine.

D'autres solutions ont été recherchées et analysées pour gérer le portage des repas à domicile :

- Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de Cadours ne fonctionne que pour la Commune de Cadours, il n'est donc pas possible de leur demander de gérer le service du portage à domicile pour les autres communes.
- Concernant l'Entente Scolaire : l'objectif est de gérer les affaires scolaires. Il n'est donc pas envisageable de mélanger les affaires sociales et les affaires scolaires.
- L'association Le Violet a également été consultée mais le devis était trop élevé.

Les repas à domicile sont facturés actuellement à 8,50 €

EMPLOI EN SURNOMBRE SUITE A LA DISSOLUTION DU SIVU VAL DE SAVE

Suite à la dissolution du Syndicat du Val de Save au 31 août 2017, la municipalité de Cox a perçu un salarié. Il s'agit de la diététicienne pour une période de 8 heures par semaine. Elle est agent administratif et non agent technique. A ce jour, elle est disponible 8 heures le jeudi. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la municipalité doit donc faire signer le contrat en décrivant son poste à l'intéressé.

Pour la commune de Cox, les frais sont de 4 200 € par an comprenant le salaire et les charges. Cette somme correspond à la participation de la commune sur la base des charges salariales du syndicat Val de Save, calculée en appliquant la clé de répartition de l'actif et du passif du syndicat.

Le Conseil Municipal propose que la diététicienne effectue une permanence à Cox le jeudi matin pour aider les personnes à remplir des dossiers, à contacter des organismes,... puis apporter un support à la cantine de Cox.

FORMALISER LE NOM DES RUES :

Le rendez-vous est pris le Mercredi 13 septembre à 9h30 pour faire enregistrer les adresses postales.

DIVERS

- Le projet d'urbanisation de la rue des Métiers entre le chemin de l'Église et le chemin du Camy Vieil est lancé. Son but est de sécuriser les déplacements et de ralentir la vitesse des véhicules par la confection d'un plateau traversant et d'un piétonnier. Un aménagement de l'espace devant le monument aux morts sera envisagé à cette occasion.
- Il est demandé d'ajouter des paniers métalliques ou des poubelles en bois sur la place de Cox : proche de la halle, du terrain de pétanque à proximité des bancs, ... Le Conseil Municipal valide à l'unanimité ce projet.
- Travaux de l'ancien presbytère pour réparer les fuites d'eau découvertes dans le jardin : le plombier viendra faire les travaux et ajouter un robinet à l'extérieur dans les prochains jours.

Compte-rendu réunion Conseil Municipal Commune de Cox

- Foyer communal : un DCE (document des consultations des entreprises) doit être rédigé.
- Une commande de luminaires est à réaliser chez Lumifête illumination, page 23 : commande de 2 frises pour la halle, réf. 41166 ; pétillants (130 € HT l'1) et 4 rideaux fixes de couleur bleue pour le foyer, Réf. 311215

Membres du CM présents : Mmes C. Oudin, E. Teysières, M-C Wartelle, Mrs R. Cléménçon, M. Huan, J. Dirat, B. Larribère, M. Samazan.

Membres du CM excusés : JP Boyer, P. Link